

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Rénovation thermique du bâtiment scolaire Jean Piaget (phase III)

Le montant des travaux est estimé à 62 500 € HT soit 75 000 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire Jean Piaget (phase III)	62 500	75 000
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	62 500	75 000
Ville de Morlaix	22 500	35 000
Etat (Fonds Verts 2023) – 32 % de la dépense HT	20 000	20 000
Etat (DSIL 2023) – 32 % de la dépense HT	20 000	20 000
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	62 500	75 000

A Morlaix, le 12 juillet 2023

